

Sandra

“On a usurpé l'immatriculation de ma voiture. J'ai perdu mon permis et mon boulot”

 **En cinq mois, la jeune maman a perdu 24 points de permis pour des infractions qu'elle n'a pas commises. Un délit qui touche 150 000 conducteurs en France...**

Poitiers,
le 4 octobre

En changeant de véhicule d'occasion, en novembre 2010, Sandra ne se doutait pas qu'elle signait la fin de sa tranquillité au volant en même temps que l'acte de cession. « Un mois plus tard, se souvient-elle, je recevais ma première amende pour un excès de vitesse commis près de Nice, alors que je vis dans un petit village vers Poitiers. Au début, j'ai pris cela à la légère. Je me suis dit que c'était une erreur et que je n'avais rien à me reprocher. » Une insouciance qui ne durera pas. Entre la fin décembre 2010 et mai 2011, Sandra découvre qu'un fraudeur roule avec son numéro de plaque d'immatriculation... et qu'il multiplie les délits : « En cinq mois, j'ai reçu 9 P.-V. pour excès de vitesse et non-respect de feux de circulation. Résultat : j'avais 24 points de permis en moins et plus de 3000€ d'amendes. Des infractions commises dans une région où je ne me suis jamais rendue ! »

“Je livre des colis. Alors, pas de voiture, pas de travail !”

Sandra conteste chaque P.-V. : « Preuves à l'appui, je tentais de leur prouver que je ne pouvais pas être en train de griller un feu dans les Alpes-Maritimes alors qu'à la même heure j'étais sur la route dans les Deux-Sèvres. Aux yeux de l'administration, c'était ma plaque, donc ma voiture. Un vrai cauchemar ! » La mère de famille

se retrouve vite démunie : « Mon permis a été annulé et mon compte en banque saisi ! Or mon métier est de livrer des colis : pas de voiture, pas de travail. Début septembre, alors que je devais préparer tranquillement la rentrée de mes trois enfants, j'ai été contrainte de me mettre en congé sans solde. Une catastrophe. » Désespérée, Sandra contacte alors l'Association nationale de défense des victimes d'injustices* (Andevi). Daniel Merlet, son président, connaît bien le problème des « doublettes ». Ce chauffeur routier a connu les mêmes déboires. Quelques semaines après avoir vendu sa voiture chez un concessionnaire, les amendes pleuvent dans sa boîte aux lettres. Quatre excès de vitesse, 1600€ d'amende et 8 points de permis en moins : « Le garage avait vendu ma voiture à un lascar qui roulait sans avoir changé la plaque. Comme toutes les victimes, je me suis retrouvé face à un mur administratif. » A bout, cet homme énergique décide de créer son asso-

“AUX YEUX DE L'ADMINISTRATION, C'ÉTAIT MA PLAQUE, DONC MA VOITURE. UN CAUCHEMAR !”

ciation en janvier 2011. Avec d'autres victimes, il fait une grève de la faim de cinq jours à Rennes où se trouve le siège du Centre de traitement des amendes. « Entre 100 000 et 150 000 auto-

mobiles sont injustement poursuivis pour des infractions commises par des fraudeurs ! s'insurge-t-il. Malgré des papiers en règle et le certificat de cession de la voiture, il est impossible de se faire entendre. » Dans le cas de Sandra, l'association parvient à faire intervenir la sous-préfecture. Des photos prises lors d'un excès de vitesse à Nice montrent que ce n'est pas la voiture de la jeune maman qui est en cause, et toutes les sanctions sont annulées. Depuis, l'association a remis un rapport sur le scandale des P.-V. injustifiés au ministère de l'Intérieur. Et Sandra a retrouvé son emploi et peut conduire chaque matin ses enfants à l'école.

Chrystelle Gabory
chrystelle.gabory@mondadori.fr

* Retrouvez l'association sur andevi.info

Son auto, c'est son outil de travail. Cette mère de trois enfants a mis des mois à se faire entendre de l'administration.

© DIDIER FAZERY POUR CLOSER